



**Décisions et Résolutions adoptées
à la 130^e session du
Conseil international du Café**

9 et 10 septembre 2021

Ouverture de la 130^e session du Conseil

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour	2
Point 2 : Voix	2
Point 3 : Rapport sur les travaux de l'OIC et sur la situation du marché et l'impact de la pandémie de covid-19	5
Point 4 : Groupe de travail public-privé sur le café et Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux	7
Point 5 : Accord international de 2007 sur le Café	9
Point 6 : Poste de directeur exécutif	16
Point 7 : Rapport des réunions des comités et autres organes	18
Point 8 : Promotion de la consommation de café	23
Point 9 : Conférence mondiale du Café	24
Point 10 : Fonds spécial	24
Point 11 : Coopération avec d'autres organisations	26
Point 12 : Politiques nationales en matière de café	26
Point 13 : Questions financières et administratives	27
Point 14 : Bureaux et comités	31
Point 15 : Pouvoirs	33
Point 16 : Réunions futures	33
Point 17 : Questions diverses	33
Point 18 : Séance de clôture	33

1. M. John Muldowney (Union européenne-Irlande), a présidé la 130^e session du Conseil international du Café, tenue à la fin de l'année caféière 2020/21. En raison des mesures de distanciation sociale, le Conseil s'est tenu en ligne les 9 et 10 septembre 2021, au moyen de la plate-forme Zoom.
2. Le Président du Conseil a ouvert le Conseil en souhaitant la bienvenue à tous les Membres, puis en prononçant son discours d'ouverture officiel¹.
3. Le Président a invité le Vice-Président du Conseil, Son Excellence Iván Romero-Martínez (Ambassadeur du Honduras), à prononcer son discours d'ouverture². Le Vice-Président a adressé un message de solidarité à tous ceux qui sont touchés par la pandémie et a remercié les Membres de l'OIC et le Secrétariat pour le travail accompli tout au long de l'année caféière 2021/22.
4. Le Président a ensuite invité le Directeur exécutif à prononcer son discours d'ouverture³.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

5. Le Chef des opérations a informé le Conseil que, conformément au paragraphe 4 de l'article 11 de l'Accord de 2007, le quorum requis pour tenir la 130^e session du Conseil international du Café était atteint.
6. Le Président du Conseil a noté que l'ordre du jour avait été réorganisé à la demande de plusieurs États Membres et d'orateurs invités externes, principalement en raison de contraintes de fuseau horaire.
7. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document ICC-130-0 Rev.3.

Point 2 : Voix

Point 2.1 Redistribution des voix pour l'année caféière 2020/21

8. Le Chef des opérations a fait rapport sur le document ICC-130-2 Rev.1 dans lequel figure la nouvelle répartition des voix pour l'année caféière 2020/21, qui a été calculée conformément à l'article 12 de l'Accord international de 2007 sur le Café. Il a expliqué les tableaux 1, 2, 3 et 4 et a indiqué que le document ICC-130-2 Rev. 1 avait été révisé pour rétablir les droits de vote du Panama, ce pays s'étant acquitté de ses arriérés de contributions. Il a rappelé que seuls les Membres de l'Accord international de 2007 sur le Café qui ont versé leurs cotisations ont le droit de vote au Conseil.

¹ Publié ultérieurement sous la cote [ICC-130-6](#).

² Publié ultérieurement sous la cote [ICC-130-8](#).

³ Publié ultérieurement sous la cote [ICC-130-7](#).

9. Le Conseil a pris note du rapport du Chef des opérations et a approuvé la redistribution des voix pour l'année caféière 2020/21.

Point 2.2 Répartition initiale des voix pour l'année caféière 2021/22

10. Le Président du Comité des finances et de l'administration a fait rapport sur la répartition initiale des voix pour l'année caféière 2021/22 et sur les débats du Comité. En ce qui concerne le document ED-2378/21 Rev. 1 "Base de la répartition initiale des voix entre les Membres exportateurs et importateurs pour l'année caféière 2021/22", le Président du Comité des finances et de l'administration a indiqué que quatre Membres avaient demandé des corrections de leurs données d'exportation. Dans trois cas, la situation a été résolue de façon satisfaisante, avec de petites modifications qui n'ont pas affecté la répartition initiale des voix. Dans le quatrième cas - Viet Nam - la Section des statistiques de l'OIC a demandé des informations supplémentaires, car les chiffres fournis par le Membre différaient d'autres sources, y compris des agences officielles du gouvernement vietnamien. Étant donné qu'aucun accord n'a été conclu, les contributions des Membres exportateurs n'ont pas pu être calculées à temps pour être approuvées pendant la session du Conseil. Afin d'éviter la coûteuse tenue d'une session extraordinaire du Conseil, le Président du Comité des finances et de l'administration a donc proposé que le Conseil délègue au Comité la responsabilité de déterminer la base de la répartition initiale des voix et de leur redistribution selon aux dispositions de la Résolution 470, de la manière suivante :

- a) Le Conseil approuve le budget et délègue au Comité des finances et de l'administration la responsabilité de réviser la base de la répartition initiale des voix ;
- b) Le Secrétariat s'efforcera de convenir de chiffres mutuellement acceptables avec le Membre ; si ces efforts aboutissent, la base de répartition révisée sera soumise à l'approbation du Comité des finances et de l'administration;
- c) Au cas où aucune solution mutuellement acceptable ne serait trouvée, un groupe de travail spécial (présidé par un Membre importateur et rejoint par quatre Membres exportateurs) se réunira, analysera les données présentées par le Secrétariat et le Membre et fera une recommandation.
- d) Si, à la fin du mois de septembre, le Comité des finances et de l'administration parvient à un consensus sur une base révisée de répartition initiale des voix et leur redistribution selon les dispositions de

la Résolution 470, celle-ci sera considérée comme approuvée pour l'année caféière 2021/22. Si aucun consensus n'est atteint au sein du Comité des finances et de l'administration, une session extraordinaire du Conseil sera convoquée.

11. Le délégué de l'Union européenne a approuvé la proposition du Président du Comité des finances et de l'administration et a confirmé sa disponibilité pour apporter son aide à la création du groupe de travail.

12. Le délégué du Honduras a fait écho à l'intervention du délégué de l'Union européenne et a exprimé son soutien à la proposition présentée par le Président du Comité des finances et de l'administration.

13. Le délégué du Viet Nam a souligné que les données utilisées pour les calculs figurant dans le document ED-2378/21 Rev. 1 ne reflétaient pas les chiffres soumis au Secrétariat en juillet 2019 et juillet 2020. Il a également indiqué que, en raison du confinement imposé par la pandémie, le Viet Nam n'a pas été en mesure de vérifier les données auprès de l'organisme chargé de délivrer les certificats d'origine, la Chambre de commerce et d'industrie du Viet Nam, et a invité le Secrétariat à approfondir cette question et à corriger les chiffres. Il a également souligné que le Viet Nam avait été exclu de la répartition des voix pour l'année caféière 2020/21 car il avait des arriérés, et il a demandé des éclaircissements sur ce point, affirmant qu'il était injustement privé de son droit de vote. Le délégué du Viet Nam a rappelé aux délégués que son organisation devait percevoir des droits auprès de ses exportateurs afin de payer ses contributions à l'OIC et que le Viet Nam proposait de payer ses contributions pour l'année caféière 2020/21 par tranches.

14. En réponse à l'intervention du délégué du Viet Nam, le Directeur exécutif a fait savoir que les questions relatives aux contributions du Viet Nam pour l'année caféière 2020/21 seraient examinées au point 13.2.1 de l'ordre du jour. S'agissant de la question des données, le Directeur exécutif a rappelé les nombreuses tentatives (décembre 2020-juillet 2021) faites par le Secrétariat et le Président du Conseil pour établir un dialogue constructif avec le gouvernement du Viet Nam, afin de clarifier et de discuter plus avant de cette question. Le Directeur exécutif a confirmé l'engagement du Secrétariat à continuer de dialoguer avec le Viet Nam jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé.

15. Le Conseil a approuvé la proposition faite par le Président du Comité des finances et de l'administration, telle qu'elle figure au paragraphe 10, points a), b), c) et d), ci-dessus.

Point 3 : Rapport sur les travaux de l'OIC et sur la situation du marché et l'impact de la pandémie de covid-19

16. Le Directeur exécutif a présenté un rapport sur les travaux de l'OIC pendant l'année caféière 2020/21. En ce qui concerne les tendances du marché du café, le Directeur exécutif a souligné la volatilité accrue et la flambée des prix principalement dues aux événements climatiques dans différentes régions du monde.

17. Le prix indicatif composé de l'OIC est actuellement supérieur à 160 cents EU/livre, le niveau atteint en août 2021 représentant une augmentation de 51,3 % depuis octobre 2020. Parmi les principales conséquences de la réduction de la disponibilité de l'offre, le Directeur exécutif a mentionné les défis liés au respect des contrats, les augmentations substantielles des coûts du fret et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement. Les quatre groupes de café ont eu des comportements similaires, le pourcentage d'augmentation le plus élevé ayant été enregistré par les Naturels brésiliens. Le Directeur exécutif a noté que la volatilité du marché à terme de New York était de 21% en août 2021 contre 13,6% en juillet 2021, principalement en raison de l'incertitude causée par les gelées au Brésil.

18. Pendant l'année caféière 2020/21, la production est restée stable, avec une augmentation de 1,1% pour les dix premiers pays producteurs, le Viet Nam et le Pérou étant les deux seuls à enregistrer une baisse (4,9% et 0,8% respectivement). Malgré l'impact de la pandémie, des flux importants de café ont été enregistrés. Au cours des dix derniers mois, les exportations se sont élevées à 108,96 millions de sacs, soit une augmentation de 2,2% par rapport à la même période de l'année caféière précédente. D'autre part, la demande a souffert des mesures de confinement et de la réduction des possibilités de consommation hors foyer. La plupart des dix dernières années ont été marquées par un excédent de la production par rapport à la consommation, bien qu'un renversement de cette tendance soit attendu pour l'année caféière 2021/22 avec un déficit de production important dû à l'impact des gelées au Brésil. Dans ce sens, la communauté internationale a été invitée à affecter des ressources afin de s'attaquer aux menaces climatiques et aux problèmes environnementaux qui affectent la production, et à en débattre dans le cadre d'événements mondiaux tels que le G20, le Sommet mondial de l'alimentation et la COP 26.

19. La pandémie de covid-19 a continué d'affecter la production, le commerce et la consommation de café. Le Directeur exécutif a souligné comment les perturbations de la chaîne de valeur mondiale et l'exposition de la vulnérabilité du secteur du café qui en a résulté ont accru l'attention portée aux risques sociaux et environnementaux des chaînes d'approvisionnement et à la nécessité d'une plus grande traçabilité et transparence. En 2021, le Secrétariat de l'OIC a mené une nouvelle enquête sur l'impact de la covid-19

sur le secteur du café, en élargissant la participation aux Membres importateurs et à leurs associations. Le Secrétariat présentera les résultats définitifs de l'enquête fin septembre, mais l'analyse préliminaire montre que les répondants ont perçu une amélioration de la situation du marché mondial du café par rapport aux résultats de l'étude de l'année dernière.

20. S'agissant des activités clés de l'Organisation, le Directeur exécutif a noté qu'en plus de ses fonctions obligatoires telles que définies dans l'Accord de 2007, le Secrétariat a participé en 2020/21 à l'exécution d'activités spécifiques telles que la mise en place d'une nouvelle base de données statistiques, la préparation du Rapport sur la mise en valeur du café 2021, la promotion de la consommation de café et la célébration de la Journée internationale du Café 2021, ainsi que la mobilisation de partenariats et de ressources financières et le suivi de l'impact de la pandémie de covid-19. Les principales ressources pour la mise en œuvre de ces activités sont le personnel des services organiques et des services généraux financé par le budget ordinaire de l'OIC. Le Directeur exécutif a souligné que la réduction considérable du personnel avait entraîné l'annulation de plusieurs activités ou la réduction de leur ampleur. Le Directeur exécutif a noté que le budget de l'année caféière 2020/21 comprenait £67 000 pour le programme des activités afin d'aider le personnel à mener à bien des activités spécifiques, notamment celles qui nécessitent des compétences non disponibles en interne. En outre, l'OIC a reçu entre £600 000 et £900 000 pour l'exécution du programme des activités, sous forme de contributions en espèces et en nature provenant principalement des Membres, du secteur privé et d'autres organisations internationales par l'intermédiaire du Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC).

21. S'agissant de l'analyse du secteur du café, le Directeur exécutif a indiqué que le prochain Rapport sur la mise en valeur du café porterait sur "La nouvelle génération du café", bien que le financement complet de cette activité n'ait pas encore été confirmé. Des enquêtes visant à recueillir les bonnes pratiques et les exemples de réussite ont également été lancées afin de mettre en évidence les initiatives menées par les jeunes et le rôle important joué par les jeunes dans la chaîne de valeur du café, les résultats devant être diffusés d'ici la fin de 2021.

22. En ce qui concerne la promotion de la consommation de café, la campagne pour la Journée internationale du Café 2021 a été réduite en raison du manque de ressources. Entre-temps, la boîte à outils de développement du marché du café destinée à promouvoir la consommation de café dans les pays producteurs a été validée et soutenue par les Membres de l'OIC et a également reçu un financement du Gouvernement allemand. Le Directeur exécutif a fait rapport sur l'organisation de la Journée du Café

Y20, un événement organisé dans le cadre du G20 pour promouvoir le dialogue sur des sujets clés comme l'innovation et la durabilité entre les délégués Y20 et des acteurs importants du secteur privé.

23. La déléguée du Nicaragua a félicité le Président, le Vice-Président et le Secrétariat pour les résultats obtenus tout au long de l'année caféière 2020/21, malgré les nombreux défis auxquels l'ensemble du secteur du café est confronté, soulignant en particulier les progrès réalisés par le GTPPC. Elle a ensuite remercié l'OIC pour le projet qui sera mis en œuvre au Honduras et au Nicaragua et a confirmé l'engagement du Nicaragua en faveur de la durabilité et du développement du secteur caféier national.

24. Le délégué de l'Union européenne a remercié le Directeur exécutif pour le rapport sur l'évolution du marché du café et a souligné le rôle important joué par l'OIC dans la fourniture de statistiques. Il s'est félicité des résultats obtenus par le Secrétariat malgré un personnel réduit.

25. Le délégué du Brésil a exprimé sa gratitude au Directeur exécutif et au personnel de l'Organisation pour l'excellent travail accompli et a souligné le rôle clé de l'OIC dans le secteur du café ainsi que l'importance de la participation des Membres aux activités de l'OIC.

26. Le délégué du Mexique a félicité le Secrétariat d'avoir adapté efficacement les activités de l'Organisation au nouveau contexte pandémique et a réitéré l'engagement technique, diplomatique et financier du Mexique pour l'année caféière 2021/22.

Point 3.1 : Proposition de thème de l'OIC pour l'année caféière 2021/22

27. Le Chef des opérations a fourni des informations sur les discussions avec des universitaires, qui ont montré que la priorité était accordée à l'économie circulaire, sujet de plus en plus important pour le secteur du café, comme c'est déjà le cas pour d'autres organisations internationales. Le thème proposé était "Vers une économie circulaire du café : nouvelles opportunités d'investissement, de revenus et d'emplois".

28. Le Conseil a pris note de la proposition de thème de l'OIC pour l'année caféière 2021/22.

Point 4 : Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC) et Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux

29. Le Directeur exécutif a présenté le rapport du Groupe de travail public-privé sur le café. Il a noté que le Groupe de travail s'est réuni sept fois et a tenu quatre séances de sensibilisation avec des Membres exportateurs de l'OIC et trente réunions des Domaines

techniques de travail. Le Directeur exécutif a souligné la reconnaissance croissante du Groupe de travail public et privé sur le café et la volonté accrue des Membres de s'engager dans les activités du Groupe de travail.

30. Le document CPPTF-4/21 contient des propositions consensuelles qui ont été élaborées au sein des Domaines techniques de travail 1 "Revenus minimum vital et prospère et 4 "Résilience des paysages caféiers", tandis que le document CPPTF-2/21 a été élaboré dans le cadre du Domaine technique de travail 2 sur la transparence du marché et contient des enseignements sur le coût de production et l'efficacité de la répartition de la valeur.

31. Le troisième document clé à examiner est le communiqué conjoint du Conseil international du Café et du Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux (CPPTF 3/21). Il s'agit d'une lettre ouverte aux planteurs et aux consommateurs, fondée sur une vision commune des menaces, des défis et des opportunités du secteur du café. Le document réitère l'engagement des membres du groupe de travail à s'efforcer d'agir, tout en soulignant le rôle clé des générations futures et la nécessité de contribuer aux objectifs de développement durable et à l'Accord de Paris sur le climat en vue d'un changement véritablement transformationnel et positif pour les caféiculteurs.

32. Le Conseil a examiné et approuvé les documents CPPTF 2/21⁴, CPPTF 3/21⁵ et CPPTF 4/21⁶.

33. Le Directeur exécutif a ensuite fait rapport sur le 3^e Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux qui s'est tenu le 8 septembre et auquel ont participé plus de 60 représentants de haut niveau du secteur privé, ainsi que des organisations du secteur et des représentants des pays Membres de l'OIC. Il a noté que la question de la volatilité des prix du café avait été au cœur des discussions, étant donné qu'il s'agissait également du principal sujet du discours-programme présenté par M. Jeffrey Sachs - Directeur du Centre pour le développement durable de l'Université de Columbia et Président du Réseau des solutions de développement durable de l'ONU. D'autres interventions ont été faites par le Ministre de l'agriculture du Brésil, le PDG de la Fédération nationale des producteurs de café de Colombie, Starbucks Coffee Company et Volcafe. Le GTPPC est de plus en plus reconnu comme l'instance idéale pour aborder et résoudre les faiblesses structurelles du secteur du café et pour assurer sa croissance durable et sa prospérité pour les planteurs et toutes les parties prenantes du café. Parmi les principales conclusions de l'événement, le Directeur exécutif a souligné i) l'importance de la

⁴ Publié ultérieurement sous la cote ICC-130-11.

⁵ Publié ultérieurement sous la cote ICC-130-12.

⁶ Publié ultérieurement sous la cote ICC-130-13.

collaboration, bien que celle-ci n'ait pas été considérée comme un point fort du secteur du café ; ii) la nécessité de recentrer l'attention du Groupe de travail sur des résultats clés tels que le revenu minimum vital et prospère ; iii) la nécessité de renforcer le rôle du secteur public pour garantir des conditions de concurrence équitables et fournir des orientations. En conclusion, le 3^e Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux a appelé à davantage d'actions concrètes et de résultats tangibles sur le terrain et s'est engagé à se réunir pour la quatrième fois en septembre 2022, parallèlement à la Conférence mondiale du Café qui se tiendra à Bangalore (Inde).

34. En ce qui concerne la nomination des sherpas représentant les Membres de l'OIC de 2021 à 2023, le porte-parole des Membres exportateurs et le porte-parole des Membres importateurs ont fait savoir que la liste des représentants restait inchangée. Le délégué de l'Union européenne a saisi l'occasion pour souligner l'importance des travaux du Groupe de travail et pour remercier l'Allemagne et la Suisse de leur soutien.

35. Ensuite, le Directeur exécutif a indiqué qu'un nouveau sherpa du secteur privé avait rejoint le GTPPC et qu'il fallait donc nommer un nouveau sherpa du secteur public, afin de maintenir une représentation égale entre les deux secteurs. Il a suggéré la nomination d'un Membre exportateur, tandis que le Chef des opérations a noté qu'un poste vacant pour un Membre importateur était également disponible.

36. La déléguée du Nicaragua s'est félicitée des travaux du GTPPC et des progrès remarquables accomplis depuis sa création, soulignant le rôle clé du Groupe de travail en tant que plate-forme unique de dialogue et d'identification de solutions communes aux principaux défis du secteur du café.

37. Le délégué du Brésil a indiqué que l'Inde serait le Membre exportateur rejoignant le GTPPC en tant que sherpa pour le secteur public. Le Président du Conseil a accepté de recevoir la nomination des Membres importateurs à un stade ultérieur.

38. Le Conseil a pris note du rapport.

Point 5 : Accord international de 2007 sur le café

Point 5.1 : Examen de l'Accord international de 2007 sur le café

39. Le Président du Conseil a invité la Présidente du Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord sur le café (GTAAC) à faire rapport.

40. La Présidente du Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord a résumé les travaux du Groupe au cours des mois précédents. Depuis la session du Conseil international du Café d'avril 2021, le Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord s'est réuni cinq fois. Au cours de sa 13^e réunion, un petit Groupe de rédaction a été créé afin de réduire le nombre

d'options à discuter au sein du Groupe de travail. Les débats du GTAAC ont porté sur trois questions principales : le rôle du secteur privé, les voix et les contributions, et le texte d'un nouvel accord.

41. En ce qui concerne le rôle du secteur privé, le GTAAC a reçu les résultats des enquêtes menées par le Secrétariat auprès des Membres de l'OIC et du secteur privé, qui ont tous deux montré un intérêt mutuel pour une relation plus étroite au sein du nouvel accord. Un consensus s'est dégagé sur l'importance de l'intégration du secteur privé et de la société civile et de leur représentation au sein de la gouvernance de l'OIC. En conséquence, les Membres ont convenu i) d'intégrer officiellement le Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC) dans l'Accord international de 2021 sur le Café ; ii) d'inclure une nouvelle catégorie de Membres affiliés sans droit de vote, maintenant ainsi la nature intergouvernementale de l'OIC ; iii) de réformer le Comité consultatif du secteur privé (CCSP) et de le remplacer par un Comité des Membres affiliés comprenant le secteur privé et la société civile (ONG, milieux universitaires, partenaires du développement, etc.), les modalités d'adhésion et les règlements devant être définis ultérieurement par le Conseil.

42. Des progrès substantiels ont également été accomplis en ce qui concerne les voix et les contributions. Un consensus s'est dégagé sur la combinaison de 50% de la valeur et 50% du volume des exportations et des importations pour calculer les voix et les Membres ont confirmé leur ouverture à modifier, en principe, la distinction entre les Membres exportateurs et Membres importateurs dans le calcul des cotisations. Bien que des avancées significatives aient été réalisées, la Présidente du GTAAC a noté que des discussions supplémentaires sur la question des contributions étaient encore nécessaires.

43. La Présidente du GTAAC a également indiqué que les Membres avaient commencé à examiner le projet d'accord international sur le café, en commençant par le préambule, et que le délégué de la Papouasie-Nouvelle-Guinée avait été nommé Vice-Président par intérim par les Membres exportateurs. Elle espérait que les travaux du Groupe de travail sur le café seraient achevés avant la fin de 2021.

44. Le délégué de l'Union européenne a félicité la Présidente du Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord pour les progrès remarquables réalisés par les Membres sous sa présidence. En ce qui concerne les voix et les contributions, il a indiqué que l'Union européenne n'a toujours pas pris de décision finale, étant donné que tous les États membres de l'UE ne se sont pas positionnés sur la question. En ce qui concerne les autres points sur lesquels la Présidente du GTAAC a fait rapport, le délégué de l'Union européenne a exprimé son plein soutien.

45. Le délégué du Brésil a remercié la Présidente du Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord pour son travail et sa capacité à diriger les débats et à tenir compte des différentes positions au sein du Groupe. Il s'est dit confiant que le nouveau texte de l'accord sera plus inclusif et permettra à l'OIC d'être plus efficace.

46. Le délégué de la Colombie a loué le leadership de la Présidente du Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord et a indiqué que des discussions supplémentaires au niveau national sur la question des voix et des contributions étaient encore nécessaires avant que la Colombie ne confirme sa décision finale.

47. Le délégué du Viet Nam a remercié la Présidente du GTAAC pour ses efforts continus et a indiqué que le Gouvernement vietnamien n'avait pas pris de position finale sur l'emploi d'une combinaison de la valeur et du volume des exportations/importations pour le calcul des voix.

48. La Présidente du GTAAC a noté que, conformément à l'intervention du Président du Comité consultatif du secteur privé au point 7.4, l'intégration du secteur privé devrait effectivement permettre aux parties prenantes du secteur du café de s'exprimer.

49. Le délégué du Pérou a félicité la Présidente du GTAAC pour son travail intense et a exprimé son optimisme quant au texte du nouvel accord international sur le café.

50. Le Président du Conseil a remercié la Présidente du Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord pour son rapport.

Point 5.2 : Prorogation de l'Accord international de 2007 sur le Café

51. Le Président du Conseil a rappelé qu'en septembre 2020, le Conseil avait approuvé la Résolution 471 prorogeant l'Accord international de 2007 sur le Café pour une année supplémentaire et que la date d'expiration actuelle était le 1^{er} février 2022. En août 2021, le document WP Council 315/21 portant prorogation de l'Accord de 2007 pour une année supplémentaire, jusqu'au 1^{er} février 2023, a été distribué pour examen par les Membres.

52. Le Président du Conseil a également présenté une communication du Viet Nam (document ED-2383/21) indiquant que le Gouvernement vietnamien n'était pas d'accord avec la prorogation de l'Accord.

53. Le Directeur exécutif a informé le Viet Nam que la communication en elle-même était insuffisante et qu'une communication supplémentaire devait être envoyée au Dépositaire, conformément au paragraphe 3 de l'article 48 de l'Accord. Il a également souligné que si la décision du Viet Nam était confirmée, l'État membre quitterait l'Organisation à la fin de la période de prorogation actuelle.

54. Le délégué du Japon a appuyé la prorogation de l'Accord jusqu'au 1^{er} février 2023, car cela donnerait aux Membres suffisamment de temps pour les considérations et procédures internes de ratification du nouvel accord.

55. Le délégué de l'Union européenne a souscrit à la déclaration du délégué du Japon et a informé que l'UE avait pris toutes les mesures nécessaires pour appuyer la prorogation de l'Accord.

56. Le délégué du Viet Nam a fait savoir que, bien que son gouvernement ne soit pas d'accord avec la prorogation de l'Accord de 2007, il serait néanmoins désireux de participer au processus de négociation et d'adhérer au nouvel accord.

57. En réponse à l'intervention du délégué du Viet Nam, le Directeur exécutif a exprimé son appréciation pour la volonté de ce pays de rejoindre le nouvel accord, tout en soulignant qu'il ne pouvait plus être impliqué dans le processus de négociation après avoir quitté l'Organisation.

58. Le délégué du Brésil a demandé des éclaircissements sur le nombre de ratifications nécessaires pour que le nouvel accord entre en vigueur et s'est interrogé sur la durée d'un an de la prorogation proposée, suggérant qu'une prorogation de deux ans donnerait aux Membres le temps nécessaire pour mener à bien les procédures internes de ratification du nouvel accord.

59. En réponse au délégué du Brésil, le Directeur exécutif a indiqué que les dispositions de l'article 42 de l'Accord de 2007 étaient les suivantes : l'Accord entre en vigueur après que les gouvernements signataires détenant au moins deux tiers des voix des Membres exportateurs et les gouvernements signataires détenant au moins deux tiers des voix des Membres importateurs ont déposé des instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation. Cette proportion des deux tiers pourrait, bien entendu, être modifiée au cours de la négociation du nouvel accord.

60. Le délégué de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a précisé que les accords précédents avaient habituellement été prorogés pour une année seulement, car les conditions d'entrée en vigueur d'un nouvel accord pouvaient être remplies avant la fin de la prorogation elle-même.

61. Le délégué du Brésil a demandé aux Membres d'envisager la possibilité de proroger l'accord de deux ans, car les processus de rédaction et de ratification du nouvel accord pourraient nécessiter un temps considérable.
62. Les délégués du Honduras, de l'Union européenne, du Japon, du Pérou et des Philippines ont approuvé la proposition présentée par le Brésil. Le délégué du Mexique a soutenu la prorogation de l'accord et a suggéré d'accélérer les travaux du GTAAC afin de disposer d'un nouveau projet de texte d'ici la fin de 2021.
63. Le délégué du Brésil a demandé au Viet Nam de reconsidérer sa décision de quitter l'OIC également en raison des perspectives prometteuses du nouvel accord, notamment en ce qui concerne la collaboration plus large avec le secteur privé.
64. Le Directeur exécutif a indiqué que le Secrétariat venait de recevoir une communication de l'Ouganda indiquant que le Membre n'approuvait pas la prorogation de l'Accord de 2007. Il a également indiqué que le Secrétariat demanderait un avis juridique pour vérifier la validité de la communication, considérant que l'adhésion est généralement notifiée par le chef d'État, le chef de gouvernement ou le ministre des affaires étrangères. L'accord et les autres documents clés ne sont pas clairs quant à l'autorité notifiant un refus de prorogation de l'accord.
65. Le délégué de l'Union européenne a demandé que les motivations de l'opposition à la prorogation de l'accord par certains Membres soient précisées, affirmant qu'il demanderait que les travaux du GTAAC soient accélérés s'il était confirmé que les Membres n'approuvaient pas la prorogation en guise de protestation.
66. Le Directeur exécutif a indiqué que la communication de l'Ouganda ne fournissait aucune motivation spécifique, et que celle du Viet Nam mentionnait seulement l'existence d'"articles déraisonnables" et le fait que "l'accord a été prorogé une fois".
67. Le Président du Conseil a souligné que les Membres devaient examiner les conséquences du retrait d'un Membre de l'Accord sur le budget des prochaines années caféières.
68. La déléguée du Nicaragua a appuyé les interventions du Mexique et du Honduras, affirmant que la prorogation de l'Accord permettrait au GTAAC de conclure l'excellent travail réalisé à ce jour.
69. Le délégué de la Suisse a souligné que le GTAAC représentait une occasion unique de travailler conjointement sur le texte de l'accord et de s'assurer qu'il reflétait les besoins et les idées de tous les Membres et il a invité le Viet Nam et l'Ouganda à reconsidérer leur position.

70. Tout en reconnaissant l'importance de l'OIC, le délégué du Viet Nam a confirmé que le Gouvernement vietnamien n'approuverait pas la prorogation de l'Accord mais a exprimé la volonté de son pays de participer aux négociations du nouvel accord en tant qu'observateur.

71. Le Directeur exécutif a noté que, en refusant de proroger l'Accord, l'Ouganda et le Viet Nam cesseraient d'être Membres de l'Organisation à la fin de janvier 2021, mais participeraient encore à la répartition des voix et des contributions pour l'année caféière 2021/22.

72. En réponse à l'Union européenne, le Directeur exécutif a précisé que, sur la base de l'article 15 de l'Accord, le Conseil pouvait inviter tout pays non-membre à assister à l'une de ses réunions en tant qu'observateur.

73. Le délégué du Brésil a demandé au Secrétariat de confirmer si l'éventuel retrait du Viet Nam de l'Organisation entraînerait l'invalidation de la candidature vietnamienne au poste de directeur exécutif.

74. Le Directeur exécutif a indiqué qu'en principe, l'hypothèse du délégué du Brésil était correcte, mais qu'aucune conclusion définitive ne pouvait encore être tirée car le Secrétariat devait encore demander un avis juridique sur le statut juridique des communications du Viet Nam et de l'Ouganda. Il a également exprimé son espoir que les deux Membres puissent encore changer de position avant février 2022 et a indiqué qu'il avait déjà programmé une réunion avec le Haut-Commissaire de l'Ouganda à Londres.

75. Le délégué du Viet Nam a demandé au Secrétariat d'envoyer une communication écrite contenant des éclaircissements sur les contributions pour l'année caféière 2021/22 qui seraient dues même si son pays devait cesser d'être Membre de l'Organisation.

76. Le délégué du Brésil a regretté la position du Viet Nam et de l'Ouganda et a confirmé sa disponibilité pour aider au dialogue avec ces deux Membres. Il a également demandé un complément d'information sur les procédures de retrait d'un État Membre de l'Organisation et a proposé de tenir en février 2022 une session extraordinaire du Conseil pour élire le nouveau directeur exécutif.

77. En réponse au Viet Nam, le Directeur exécutif a précisé que la répartition des voix et des contributions pour l'année caféière 2021/22 tiendrait compte du Viet Nam, puisque ce pays est toujours Membre de l'Organisation.

78. En ce qui concerne la question soulevée par le Brésil, le Directeur exécutif a indiqué que, conformément à l'article 45 de l'Accord, un Membre peut se retirer de l'Organisation à tout moment en notifiant un préavis de 90 jours au Dépositaire. Il a également saisi l'occasion pour mentionner les dispositions de l'article 47 de l'Accord sur la liquidation des comptes en cas retrait ou d'exclusion.

79. Le délégué du Honduras a exprimé son respect pour la position de chaque État Membre et a appelé le Secrétariat à demander des éclaircissements supplémentaires sur les raisons qui ont motivé la décision de l'Ouganda de ne pas approuver la prorogation de l'Accord actuel, étant donné que la communication envoyée à l'Organisation ne contenait pas d'informations détaillées. Il a également souligné que le texte du nouvel accord devrait préciser davantage les droits et obligations des États Membres à l'égard de l'Organisation.

80. Le Président du Conseil a noté que la décision de proroger l'Accord avait pour seul but d'accorder aux Membres le temps nécessaire au processus de ratification du nouvel accord.

81. Le Conseil a approuvé le projet de résolution contenu dans le document WP Council 315/21 visant à proroger l'Accord de 2007 pour deux ans, qui a ensuite été publié en tant que Résolution 473, dont le texte est joint aux présentes décisions.

Point 5.3 : Prorogation du délai de dépôt des instruments relatifs à l'Accord de 2007

82. Le Président du Conseil a noté que la date limite pour le dépôt des instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion était fixée au 1^{er} février 2022. Étant donné qu'un certain nombre de gouvernements pourraient avoir besoin de plus de temps pour achever les procédures relatives à l'Accord de 2007, le Conseil a demandé aux Membres d'examiner le projet de résolution figurant dans le document WP Council 316/21, portant prorogation de la date limite de dépôt des instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion au 1^{er} février 2024 (compte tenu de l'approbation de la prorogation de deux ans de l'Accord actuel).

83. Le Conseil a approuvé le projet de résolution contenu dans le document WP Council 316/21 visant à proroger de deux ans le délai de dépôt des instruments, qui a ensuite été publié en tant que Résolution 474, dont le texte est joint aux présentes décisions.

Point 6 : Poste de directeur exécutif**Point 6.1 : Rapport du Président du Comité des finances et de l'administration sur l'examen des candidats au poste de directeur exécutif**

84. Le Président du Conseil a rappelé qu'à la 129^e session du Conseil, tenue en avril 2021, le Comité des finances et de l'administration avait été chargé d'examiner les candidatures au poste de directeur exécutif reçues et de s'assurer qu'elles répondaient au cadre de référence établi par le Conseil.

85. Le Président du Comité des finances et de l'administration a indiqué que le Secrétariat avait reçu les CV et les lettres de motivation de trois candidats avant la date limite fixée par le Conseil. Les candidats sont :

- Mme Vanúsia Maria Carneiro Nogueira (Brésil) ([ICC-130-3](#)) ;
- M. Joseph Antoine Kasonga Mukuta (République démocratique du Congo) ([ICC-130-4](#)) ; et
- M. Tran Kim Long, (Viet Nam) ([ICC-130-5](#)).

86. Le Président du Comité a ensuite noté que le Comité avait été chargé par le Conseil de vérifier que les candidats répondaient au cadre de référence et que son mandat ne s'étendait pas à l'exclusion d'un candidat. À cet égard, le Président a informé que, lors de la 49^e réunion du Comité, un délégué avait demandé des informations supplémentaires sur la maîtrise de l'anglais du candidat de la République démocratique du Congo. En l'absence d'un délégué de ce pays, le Secrétariat avait été chargé de demander à la République démocratique du Congo des informations sur la maîtrise de l'anglais du candidat, afin que le Conseil puisse prendre une décision éclairée sur son éligibilité.

87. Le Directeur exécutif a fait savoir que le Secrétariat de l'OIC venait de recevoir une communication du Ministre de l'agriculture de la République démocratique du Congo ([ED-2384/21](#)) en réponse à la lettre envoyée au nom du Président du Comité des finances et de l'administration. Dans ce document, le Ministre indique que le candidat possède l'expertise et l'expérience nécessaires pour exercer la fonction de directeur exécutif de l'OIC et demande au Conseil d'examiner sa candidature, la maîtrise de la langue anglaise ne devant pas être un facteur dissuasif pour une organisation multilingue.

88. Le Président du Comité des finances et de l'administration a noté que la maîtrise de l'anglais était l'une des qualifications essentielles, conformément au cadre de référence approuvé par le Conseil à sa 129^e session en avril 2021.

Point 6.2 : Candidats au poste de directeur exécutif

89. Le Président du Conseil a noté que, conformément à la décision du Conseil relative à la nomination du directeur exécutif (ICC-129-6), le Conseil examinerait, au cours d'une session extraordinaire, les candidatures au poste de directeur exécutif reçues. Selon les procédures, les Gouvernements Membres pouvaient transmettre les noms des candidats approuvés, ainsi que leurs CV et lettres de motivation personnelles. Il a également souligné que seules deux des trois candidatures répondaient aux critères du mandat.

90. Le délégué de l'Union européenne a déclaré qu'il n'était pas favorable à la candidature vietnamienne car ce pays avait des arriérés de contributions, même si ce critère ne figurait pas dans le cadre de référence.

91. Le délégué du Japon s'est fait l'écho de la position de l'Union européenne et a déclaré que le Conseil ne devrait pas accepter une candidature présentée par un Membre en retard dans ses paiements.

92. Le délégué du Viet Nam a attribué l'absence de paiement des contributions à une erreur de calcul du Secrétariat de l'OIC.

93. Le Directeur exécutif a noté que, si la maîtrise de l'anglais était l'un des critères essentiels du cadre de référence, il n'était pas fait mention de la nécessité pour un État Membre d'être à jour dans ses paiements pour pouvoir nommer un candidat. Selon lui, le candidat du Viet Nam remplissait en principe les conditions nécessaires, conformément au cadre de référence.

94. Le délégué de la Côte d'Ivoire a déclaré que son pays ne pourrait pas soutenir un candidat qui ne répondrait pas aux critères linguistiques prévus dans le cadre de référence. Concernant la candidature présentée par le Viet Nam, il a exhorté les Membres à prendre une décision finale sur l'éligibilité des candidats et a souligné que la Côte d'Ivoire ne serait pas en mesure de soutenir un candidat d'un État membre qui n'a pas versé ses contributions.

95. Le délégué du Honduras a demandé au Directeur exécutif de lire les articles pertinents relatifs aux élections aux comités de l'Organisation internationale du Café afin de se faire une idée générale des obligations des États Membres à cet égard. Il a également mentionné se souvenir qu'un article stipulait que les Membres ayant des arriérés de contributions ne pouvaient pas être élus aux comités.

96. En réponse à la demande du Honduras, le Directeur exécutif a lu les articles 10 "Président et vice-président du Conseil" et 17 "Directeur exécutif et personnel" et a noté qu'il n'était pas fait mention d'une obligation pour les États membres d'être à jour dans

leurs paiements au moment de la nomination de leur candidat. Il s'est ensuite référé au paragraphe 2 de l'article 21 "Versement des cotisations", qui stipule que les droits de vote et de participation des Membres aux réunions des comités spécialisés sont suspendus en cas d'arriérés de paiement.

97. Le délégué de la République démocratique du Congo a souligné que le français est l'une des langues officielles de l'OIC - ainsi que l'une des langues administratives de la majorité des organisations internationales - et que le fait de faire de la maîtrise de la langue anglaise un critère pour l'élection du nouveau directeur exécutif pourrait décourager d'autres Membres de postuler à cette fonction.

98. Le Président du Conseil a noté que seules deux des trois candidatures présentées étaient éligibles pour la suite du processus d'élection et il a souligné l'obligation morale des États Membres des candidats de verser l'intégralité de leurs contributions, même si cela n'est pas explicitement mentionné dans l'Accord ou le cadre de référence du poste de directeur exécutif.

Point 7 : Rapport des réunions des comités et autres organes

99. Le Chef des opérations a présenté un résumé des débats et des recommandations des organes consultatifs de l'OIC : Comité des statistiques, Comité des projets et Comité de promotion et de développement des marchés. Les réunions des comités susmentionnés se sont tenues conjointement en une seule séance - la réunion commune des comités - présidée par le Directeur exécutif le 7 septembre 2021, principalement en raison des contraintes de temps liées à la tenue en ligne des réunions de l'OIC. Les ordres du jour des trois comités et les rapports des réunions précédentes ont tous été adoptés.

100. Le Comité des statistiques a examiné et approuvé deux propositions à soumettre à l'attention du Conseil. La première était une proposition visant à modifier le Règlement sur les statistiques - Certificats d'origine, faite par la Colombie (document [SC-110/21](#)) et modifiée par CECAFÉ (Brésil). À cet égard, le Directeur exécutif a informé le Comité que le Secrétariat n'avait aucune objection aux modifications proposées, remerciant la Colombie et le CECAFÉ du Brésil pour leur initiative. La deuxième proposition portait sur la liste des pays exportateurs et de leurs codes, des agents de certification OIC et des ports d'exportation enregistrés ([SC-109/21](#)). Suite à une communication du Directeur exécutif sur cette procédure standard, seuls l'Équateur et l'Indonésie ont notifié des changements au Secrétariat. Le Chef des opérations a fait rapport sur la nouvelle base de données statistiques de l'OIC qui devrait réorganiser l'application des statistiques du café et faciliter l'accès en ligne des Membres et des abonnés.

101. En ce qui concerne le Comité de promotion et de développement des marchés, le Chef des opérations a fait le point sur le projet d'élaboration d'une boîte à outils de mise

en valeur du marché du café, en soulignant son objectif, à savoir la promotion de la création de programmes nationaux régionaux pour le développement d'une production durable et d'une consommation responsable dans les pays producteurs de café, conformément à l'Objectif de développement durable 12. Le projet de boîte à outils avait déjà été formellement inclus dans le GTPPC (Domaines techniques de travail 4 et 3). À cet égard, la déléguée de l'Allemagne a informé le Comité de la décision de financer l'élaboration de la boîte à outils, qui s'ajoute aux 700 000 euros déjà fournis par le Gouvernement allemand pour soutenir l'OIC dans le cadre des travaux du GTPPC et du Rapport sur la mise en valeur du café. Elle a également invité toutes les organisations, les gouvernements et le secteur privé à engager des ressources supplémentaires afin de garantir les engagements à long terme du GTPPC. Le Chef des opérations a informé qu'un appel à propositions pour la boîte à outils avait été lancé le 9 septembre et a invité les Membres à le partager au sein de leurs réseaux.

102. Le Comité de promotion et de développement des marchés a également pris note des rapports sur l'utilisation du Fonds spécial de l'OIC, à savoir : i) le rapport sur le programme régional au Mexique et en Amérique centrale (PROMECAFE) ; ii) le rapport sur le programme régional en Afrique mis en œuvre par l'Organisation interafricaine du Café (OIAC) ; iii) le rapport sur les programmes régionaux en Asie et Pacifique, dans le cadre desquels chaque pays s'est vu allouer une partie du Fonds spécial pour mener à bien ses activités individuellement (le Timor-Leste disposant de plus de temps pour réclamer sa part du Fonds spécial).

103. Enfin, le Comité des projets a examiné et approuvé le cadre de référence d'une étude intitulée "Mise en place d'une chaîne de valeur du café résiliente pour atténuer les catastrophes climatiques et la pandémie de covid-19 au Honduras et au Nicaragua" visant à fournir une évaluation complète de l'impact des catastrophes climatiques et de la pandémie de covid-19 et à élaborer des propositions de projets pour atténuer ces impacts et mettre en place un secteur du café plus résilient. À cet égard, les délégués du Honduras et du Nicaragua ont demandé l'appui des membres du Comité, la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE) envisageant d'accorder un financement pour la préparation d'un rapport d'évaluation complet sur l'impact des chocs climatiques dans ces pays.

104. Le Comité des projets a également pris note : i) du rapport de l'Économiste en chef de l'OIC et de l'OIAC sur le projet intitulé "Évaluation rapide du paysage du financement du secteur du café en Afrique : Une analyse de rentabilité pour le financement des emprunteurs du "chaînon intermédiaire manquant" et du dernier kilomètre dans les chaînes de valeur du café en Afrique" dans le cadre de la Facilité africaine du café (FAC) ; ii) de la présentation du Fonds d'affectation spéciale pour l'Initiative régionale de transformation du café (ITRECAFE) ; iii) du rapport de situation

sur le "Projet SatCafé : Télédétection par satellite pour une production de café améliorée et durable", financé par Innovate UK et mis en œuvre en Colombie ; iv) du rapport de situation sur le "Projet Delta : Comblant le fossé dans la mesure de la performance de la durabilité en temps réel" présenté par Global Coffee Platform et pour lequel le Viet Nam a été sélectionné comme pays pilote.

105. Le Conseil a pris note du rapport sur les réunions des comités et autres organes présenté par le Chef des opérations.

Point 7.1 : Modifications du Règlement sur les statistiques : Certificats d'origine

106. Le Président a pris note de la proposition soumise par la Colombie figurant dans le document SC-110/21, qui a été distribué aux Membres de l'OIC le 6 septembre 2021 et examiné par le Comité des statistiques.

107. Le délégué du Brésil a exprimé ses préoccupations concernant la proposition présentée par la Colombie, affirmant que les Membres devraient veiller à ne pas confondre les responsabilités du secteur privé et du secteur public. À cet égard, il a souligné que la certification des exportations devrait être assurée par une seule autorité publique officielle pour chaque pays et non par différents services privés. Un Directeur de CECAFÉ, Conseil des exportateurs de café brésiliens, a souligné que la date d'exportation devrait être la date à laquelle le café quitte le pays d'origine et non la date déterminée par un service de certification, car cela pourrait entraîner une perte d'uniformité des données au niveau mondial.

108. Le délégué de l'Indonésie a indiqué qu'il n'avait aucune objection à la proposition de la Colombie et a ajouté que l'Indonésie se servait du connaissance pour déterminer la date d'exportation. Il a également demandé que le nom de l'autorité de certification de l'Indonésie figurant dans le document SC-109/21 soit modifié et a indiqué qu'il communiquerait au Secrétariat des détails supplémentaires sur ce point.

109. Le délégué de la Colombie a affirmé que le fait d'autoriser les services de certification à déterminer la date d'exportation rendrait le processus de certification plus efficace et le commerce international et les exportations plus souples. Dans le cas de la Colombie, le gouvernement a délégué la certification de la date d'exportation à la Fédération nationale des caféiculteurs, conformément à l'article 1, Chapitre premier de l'Accord. La Colombie est d'accord sur le plan conceptuel avec le besoin d'uniformité, tout en précisant que cela ne devrait pas empêcher les services privés qui respectent toutes les exigences prévues dans l'Accord et par leur gouvernement national de jouer leur rôle de services de certification, considérant également que leurs activités sont toujours supervisées par les gouvernements. Il a enfin invité le délégué du Brésil à revoir sa position sur cette question afin de permettre une approbation par le Conseil.

110. Le délégué du Brésil s'est félicité des éclaircissements fournis par la Colombie et a souligné que la principale raison pour laquelle il avait initialement demandé un examen plus approfondi de la proposition était de garantir l'uniformité entre les sources d'information sur les certifications. En ce sens, le délégué du Brésil a suggéré que l'OIC n'enregistre qu'un seul service de certification par État Membre pour éviter de recevoir des données de certification provenant de sources multiples.

111. Le délégué de la Colombie a approuvé la proposition présentée par le Brésil.

112. Le Directeur exécutif a indiqué que l'OIC disposait déjà d'une liste d'agents de certification à examiner et à approuver au titre du point 7.2 et a noté que les Membres désignent parfois plus d'un service de certification.

113. Le Conseil a approuvé la proposition du Comité des statistiques concernant le Règlement sur les statistiques : Certificats d'origine, figurant dans le document SC-110/21⁷, et est convenu de poursuivre l'examen de la possibilité de n'avoir qu'un seul service de certification par État membre au sein du Comité des statistiques.

Point 7.2 : Liste des pays exportateurs et de leurs codes, des agents de certification OIC et des ports d'exportation enregistrés.

114. Le Chef des opérations a présenté la liste des pays exportateurs et de leurs codes, des agents de certification OIC et des ports d'exportation enregistrés figurant dans le document SC-109/21 et diffusée le 17 août 2021.

115. Le Conseil a approuvé la proposition du Comité des statistiques concernant la liste des pays exportateurs et leurs codes, des agents de certification OIC et des ports d'exportation enregistrés, figurant dans le document SC-109/21⁸, et est convenu, comme indiqué au paragraphe 113 ci-dessus, de poursuivre l'examen de la possibilité de n'avoir qu'un seul service de certification par État membre au sein du Comité des statistiques.

Point 7.3 : Cadre de référence pour une étude sur la mise en place d'une chaîne de valeur du café résiliente pour atténuer les catastrophes climatiques et la pandémie de covid-19 au Honduras et au Nicaragua

116. Le Chef des opérations a indiqué que le document PJ-146/21 a été présenté au Comité des statistiques qui a recommandé son approbation au Conseil.

⁷ Publié ultérieurement sous la cote [ICC-102-9 Rev.4](#).

⁸ Publié ultérieurement sous la cote [ICC-130-14](#).

117. La déléguée du Nicaragua a remercié le Chef des opérations pour le rapport sur le Comité des projets et a souligné les efforts importants déployés par l'OIC pour soutenir le développement de la caféiculture dans les pays producteurs. Elle a également remercié le Secrétariat pour le rapport sur le Comité de promotion et de développement des marchés et en particulier sur le projet PROMECAFE, dont elle a salué les résultats. En ce qui concerne le document [PJ-146/21](#), la déléguée du Nicaragua a noté le partenariat possible avec la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE) pour réaliser une étude sur l'impact des deux ouragans qui ont touché de nombreux producteurs de café en Amérique centrale en 2020. Le représentant du Comité national pour la transformation et le développement du secteur caféier (CONATRADEC) a remercié l'OIC pour les travaux réalisés au Nicaragua, soulignant que le projet a renforcé la stratégie nationale pour le secteur du café et insistant sur l'importance de la mise en place d'une chaîne du café plus résiliente et durable afin de mieux relever les défis tels que la volatilité des prix, les effets de la pandémie et les catastrophes naturelles.

118. Le délégué du Honduras a remercié le Chef des opérations pour son rapport et a approuvé l'intervention de la déléguée du Nicaragua. Il a informé qu'il avait reçu la confirmation officielle du financement du projet par CABI et a demandé aux Membres de soutenir ce projet pilote, en espérant qu'il soit élargi à d'autres pays de la région.

119. Le Conseil a approuvé le cadre de référence du projet tel qu'il figure dans le document PJ-146/21 .
--

Point 7.4 : Rapport du Président du Comité consultatif du secteur privé

120. Le Président du Conseil a invité le Président du Comité consultatif du secteur privé (CCSP), M. Anil Bhandari (India Coffee Trust), à présenter le rapport au titre du point 7.4.

121. Le Président du CCSP a présenté le rapport de la réunion tenue le 7 septembre 2021.

122. En ce qui concerne le point 3 : Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC), les Membres du CCSP ont reçu un rapport sur les réalisations du GTPPC par son coordonnateur, qui a souligné l'élargissement de la composition du Groupe pendant l'année caféière 2020/21, ainsi que les performances très positives des cinq Domaines techniques de travail et la notoriété croissante du Groupe de travail. Il a également souligné la nécessité d'activer les efforts de mobilisation des ressources afin d'accélérer la mise en œuvre des activités et il a présenté les résultats du séminaire "Groupe de travail de l'OIC - Tendances et évolutions de la réglementation des chaînes d'approvisionnement" qui s'est tenu le 26 août 2021. Les travaux du Groupe de travail

ont été salués par de nombreux Membres de l'OIC qui ont également souligné l'importance du Groupe de travail dans le dialogue avec le secteur privé et pour l'amélioration de l'ensemble du secteur du café.

123. Au titre du point 4, les membres du CCSP ont discuté du rôle du secteur privé dans le nouvel accord international sur le café, actuellement examiné par le Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord (GTAAC). La crise récente qui touche les caféiculteurs a souligné la nécessité d'intégrer le secteur privé dans l'Organisation internationale du Café, car cela a été identifié comme le seul moyen de faire travailler ensemble les Membres de l'OIC et le secteur privé pour traiter les problèmes les plus urgents du secteur du café.

124. Le point 5 de l'ordre du jour du CCSP a été modifié comme suit : "Élection du président et du vice-président du CCSP pour les deux prochaines années caféières". Le Secrétariat a diffusé la communication envoyée par l'Inde demandant au Comité de proroger le mandat du Président et du Vice-Président actuels en vue de l'organisation de la 5^e Conférence mondiale du Café, qui se tiendra en septembre 2022 à Bangalore. En ce sens, le Directeur exécutif a précisé que les élections se font généralement par acclamation. La prorogation de la présidence et de la vice-présidence du CCSP de M. Bhandari et de M. Murray a été examinée et soutenue par le Comité.

125. Le CCSP a souligné l'importance de la poursuite des travaux afin d'assurer le retour des Etats-Unis au sein de l'OIC ; en ce sens, le Secrétariat a informé que le Vice-Président du CCSP, M. Bill Murray, aidait déjà le Secrétariat et fournissait des conseils précieux.

<p>126. Les délégués du Brésil et de la Colombie ont exprimé leur soutien à la prorogation de la présidence et de la vice-présidence du CCSP par M. Bhandari et M. Murray.</p>
--

Point 8 : Promotion de la consommation de café

Point 8.1 : Journée internationale du Café

127. Le Chef des opérations a présenté ce point. Il a noté que le Secrétariat disposait de ressources très limitées pour mener à bien les activités de promotion de la consommation de café et la célébration de la Journée internationale du Café (JIC) pendant l'année caféière 2020/21. Néanmoins, il a indiqué que la Journée internationale du Café 2021 aurait lieu dans le cadre du Forum mondial de l'alimentation pendant sa journée d'ouverture le 1^{er} octobre 2021. Le Chef des opérations a indiqué que la JIC 2021 serait axée sur les jeunes dans la chaîne de valeur du café et qu'une deuxième manifestation, en cours de finalisation et organisée en partenariat avec la FAO, devrait avoir lieu le 15 octobre 2021 pendant la Journée mondiale de l'alimentation 2021 de la FAO. Le Chef des

opérations a conclu en soulignant que les deux événements constitueraient une occasion remarquable de défendre le secteur du café.

128. Le Conseil a pris note de la présentation du Chef des opérations.

Point 9 : Conférence mondiale du Café

129. M. K. G. Jagadeesha, PDG et Secrétaire du Coffee Board of India, a rappelé que l'Organisation internationale du Café avait confié à l'Inde la responsabilité d'accueillir la cinquième Conférence mondiale du Café lors de la 119^e puis de la 127^e session du Conseil international du Café. L'événement devait initialement se tenir du 7 au 12 septembre 2020, mais a été reporté *sine die* en raison de la pandémie de covid-19. L'Inde a donc demandé de reprogrammer l'événement pour la première moitié de septembre 2022 sous réserve de changements liés à l'évolution de la pandémie.

130. Suite à l'amélioration de l'incidence mondiale de la covid-19 et au lancement de campagnes de vaccination dans le monde entier, M. K. G. Jagadeesha a réitéré le souhait de l'Inde d'accueillir l'événement et a invité tous les Membres de l'OIC à réserver les dates et à participer à l'événement.

131. Le délégué de l'Union européenne a demandé si l'événement se tiendrait également en ligne ou uniquement en présentiel.

132. Le délégué de l'Inde a indiqué qu'il s'attendait à ce que l'événement se tienne entièrement en présentiel.

133. Le délégué du Viet Nam s'est félicité de l'organisation de la Conférence mondiale du Café en Inde et a indiqué que le Viet Nam espérait pouvoir assister à l'événement avec une délégation importante.

134. En réponse à une question du Brésil, le Directeur exécutif a indiqué que l'événement était ouvert à tous les participants, tandis que les réunions du Conseil international du Café ne seraient ouvertes qu'aux Membres de l'OIC, comme d'habitude.

135. Le Conseil a noté que la prochaine Conférence mondiale du Café se tiendrait en Inde et a exprimé sa préférence pour un événement en présentiel.

Point 10 : Fonds spécial

136. Le Président du Conseil a invité le représentant de PROMECAFE, M. René León-Gómez, à présenter les résultats du projet Consommation intérieure financé par le Fonds spécial de l'OIC.

137. M. León-Gómez a présenté les principales réalisations du programme qui s'est achevé en avril 2021. La région a été la première à recevoir un soutien du Fonds spécial

de l'OIC, et les activités ont été menées par PROMECAFFÉ, à partir de 2018. Les pays concernés par le programme étaient le Costa Rica, la République dominicaine, le Salvador, le Guatemala, le Honduras, la Jamaïque, le Mexique, le Nicaragua et le Panama. Quatre grandes réalisations du projet ont été présentées : 1) Développement des capacités nationales en matière de promotion de la consommation de café ; 2) Diagnostic et conception de projets nationaux de consommation ; 3) Alliances stratégiques pour la promotion de la consommation de café ; et 4) Gestion de l'information et des connaissances. Un rapport détaillé est disponible.

138. La déléguée du Costa Rica a remercié l'OIC et PROMECAFFÉ pour cette initiative et a souligné l'intégration très positive des équipes nationales au niveau régional que le projet a encouragée, ainsi que son haut niveau de reproductibilité en Amérique centrale. Elle a fait savoir qu'à l'occasion de la Journée nationale du Café au Costa Rica, le Gouvernement lancera une plate-forme contenant des informations détaillées sur le café costaricien à l'intention des habitants et des touristes.

139. Le délégué du Honduras a exprimé sa reconnaissance à l'OIC pour le financement du projet et a félicité PROMECAFFÉ pour la mise en œuvre très réussie des activités et les résultats obtenus.

140. La déléguée du Nicaragua a fait écho aux interventions du Costa Rica et du Honduras et a félicité l'OIC et PROMECAFFÉ pour l'excellent travail accompli. Elle a souligné le rôle important du projet dans le renforcement de l'intégration régionale entre les pays et dans le rapprochement des secteurs public et privé pour la promotion de la consommation de café.

141. Le délégué du Mexique a remercié le délégué du Honduras, le Directeur exécutif et tous les Membres de l'OIC de leur soutien et a souligné l'impact positif du projet sur la promotion de la consommation intérieure de café. Il a ensuite déclaré que le Gouvernement mexicain avait alloué des ressources supplémentaires pour reproduire les résultats du projet et a souligné l'importance de la poursuite des investissements dans des politiques en ce sens.

142. Le Directeur exécutif a félicité tous les pays d'Amérique centrale de constituer un exemple pour les autres régions productrices, ayant été les premiers à recevoir les fonds et à exécuter avec succès des projets. Il a également remercié le délégué du Honduras et tous les Membres qui ont approuvé l'initiative.

Point 11 : Coopération avec d'autres organisations

143. Le Président du Conseil a invité la représentante du Centre du commerce international (CCI) à présenter aux Membres de l'OIC "Le Guide du café – quatrième édition".

144. La représentante du CCI a remercié l'OIC de l'occasion qui lui était donnée de présenter le nouveau Guide du café et a exprimé sa reconnaissance pour les contributions de l'Organisation à la nouvelle édition de la publication. Elle a présenté l'évolution du guide depuis la première édition de 1992, soulignant comment la publication est devenue progressivement plus inclusive de toutes les parties prenantes de la chaîne d'approvisionnement du café. Des sujets tels que la durabilité, la qualité, la transformation numérique dans la chaîne de valeur, les marchés à terme et les opérations de couverture, ainsi que les aspects commerciaux du négoce du café sont au cœur de la publication. La représentante du CCI a enfin mis l'accent sur le "Réseau du café", plateforme interactive en ligne qui devrait être développée conjointement avec l'OIC et qui vise à promouvoir le partage des connaissances et à favoriser les relations au sein du secteur du café.

145. Le délégué de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a félicité le CCI pour la nouvelle édition du guide en soulignant que cette publication était le document le plus téléchargé du CCI.

146. Le délégué du Brésil a salué le travail du CCI et a souligné l'importance du Guide du café pour l'ensemble du secteur du café. Le Directeur exécutif de l'Association brésilienne des cafés de spécialité (BSCA), qui a participé à la conception de la publication, a souligné le rôle actif des producteurs dans l'ensemble du processus de consultation.

147. Le Directeur exécutif a remercié le Chef des opérations et l'Économiste en chef pour leurs contributions au guide et a exprimé l'espoir de poursuivre la collaboration avec le CCI.

148. Le Président du Conseil a remercié le CCI pour sa présentation.

Point 12 : Politiques nationales en matière de café

149. Le Président du Conseil a invité la Directrice exécutive du Conseil national du café d'El Salvador, Mme Carolina Padilla, à présenter la politique nationale du café de son pays.

150. Mme Padilla a remercié le Directeur exécutif et l'OIC de l'occasion qui lui était offerte et des travaux réalisés en préparation du 130^e Conseil international du Café. Elle a présenté les objectifs de la politique du café d'El Salvador qui vise à engager des actions

pour le secteur du café en harmonie avec la triple durabilité (environnementale, économique et sociale). Les objectifs stratégiques définis sont axés sur des questions urgentes telles que l'augmentation de la productivité et de la qualité du café par la promotion de solutions et de technologies innovantes, ainsi que la traçabilité et la transparence du produit et la promotion de la marque nationale de café sur les marchés nationaux et internationaux. Parmi les priorités de la politique caféière, Mme Padilla a également mentionné la participation des femmes et des jeunes dans le secteur du café, étant donné leur rôle d'acteurs clés dans l'activité caféière. La présentation a finalement identifié sept pivots stratégiques, à savoir : i) la promotion de la production durable ; ii) l'innovation et changement technologique ; iii) l'information et les marchés en temps réel ; iv) le renforcement organisationnel ; v) les actions interinstitutionnelles articulées ; vi) l'organisation et la gestion d'entreprise ; vii) le financement et l'investissement.

151. Le délégué du Honduras a félicité Mme Padilla pour son excellent travail et l'a assurée de son soutien.

152. Le Directeur exécutif a salué la présentation de Mme Padilla et lui a souhaité de réussir dans ses efforts pour mettre en œuvre la politique du café du Salvador.

Point 13 : Questions financières et administratives

Point 13.1 : Comité des finances et de l'administration

153. Le Président du Comité des finances et de l'administration a rendu compte de la 49^e réunion tenue le 1^{er} septembre 2021. Le Chef du Service financier et administratif a fait une présentation sur l'état des finances (document [FA-302/21](#)). Le Comité a noté que la situation financière actuelle de l'OIC laissait présager une grave pénurie de liquidités d'ici à la fin septembre 2021 si l'on tenait compte des coûts totaux de liquidation. Il a également noté que les Membres devaient verser rapidement leurs contributions afin d'assurer la viabilité économique de l'Organisation.

154. Le Conseil a pris note du rapport de la 49^e réunion du Comité des finances et de l'administration.

Point 13.2 : Rapport sur le recouvrement des contributions des Membres ayant des arriérés

155. Le Président du Comité des finances et de l'administration a indiqué que le Chef du Service financier et administratif avait présenté un rapport sur le recouvrement des contributions des Membres ayant des arriérés (document [FA-304/21](#)), qui montrait des arriérés d'environ £422 000 au titre de l'exercice en cours et de £600 000 au titre d'exercices antérieurs. Ces arriérés représentent une grave menace pour la viabilité financière de l'Organisation.

156. Le Conseil a pris note du rapport sur le recouvrement des contributions des Membres ayant des arriérés.

Point 13.2.1 : Communication du Viet Nam

157. Le Président du Comité des finances et de l'administration a indiqué que le Comité avait examiné un échange de lettres entre Vicofa, contact désigné de l'OIC au Viet Nam, et le Secrétariat (FAC 256/20 Rev. 9 et FAC 256/20 Rev. 10). La lettre datée du 1^{er} septembre 2021 contient une demande de modification du montant de la contribution du Viet Nam pour l'année caféière en cours, 2020/21, au motif que les chiffres utilisés dans le calcul des voix étaient incorrects. Le Viet Nam a souligné que la seule source fiable de données était celle des certificats d'origine délivrés par la Chambre de commerce et d'industrie du Viet Nam (VCCI). Le Viet Nam est disposé à verser ses arriérés au titre de 2020/21 en trois versements au cours du dernier trimestre de l'année, à condition que le montant en soit corrigé.

158. Le Président du Comité a fait savoir que le budget de 2020/21 et les contributions mises en recouvrement correspondantes avaient été dûment approuvés par le Conseil en septembre 2020, sur la base des données figurant dans la base de répartition initiale des voix pour l'année caféière 2020/21 (document ED-2343/20). Ce dernier document avait été distribué aux Membres comme il est d'usage, sans qu'aucune demande de correction n'ait été reçue. Il a noté les dispositions du paragraphe 2) de l'article 20 de l'Accord de 2007 : "Pour chaque exercice financier, la cotisation de chaque Membre au budget administratif est proportionnelle au rapport qu'il y a, **au moment du vote du budget administratif**, entre le nombre des voix dont il dispose et le nombre de voix dont disposent tous les Membres réunis." Au cours de la réunion du Comité, le Directeur exécutif a également souligné les nombreuses tentatives du Secrétariat de l'OIC d'organiser des réunions pour discuter de toutes les questions en suspens avec le Membre.

159. Le Président du Comité a déclaré que le Comité avait estimé que la proposition du Viet Nam était incompatible avec les dispositions de l'Accord international sur le Café et avait recommandé qu'elle ne soit pas adoptée par le Conseil.

160. Le Président du Comité a recommandé au Conseil de charger le Secrétariat de poursuivre ses efforts pour établir un dialogue avec le Viet Nam sur ses statistiques d'exportation.

161. Le délégué du Viet Nam a déclaré que son gouvernement avait déjà répondu et envoyé les données correctes au Secrétariat de l'OIC en juillet 2019 et en juillet 2020,

avant que le calcul de la base de répartition initiale des voix ne soit effectué. Il a également souligné qu'en raison du confinement imposé au pays, le Viet Nam n'était pas en mesure de vérifier les données partagées par la VCCI.

162. Le Directeur exécutif a souligné que le Secrétariat de l'OIC a respecté les procédures de calcul de la base de répartition initiale des voix et qu'aucune demande de correction du document ED-2343/20 émanant du Viet Nam n'avait été reçue dans les délais impartis. Il a également souligné que le Viet Nam n'avait pas soumis les rapports sur les certificats d'origine sur une base mensuelle comme cela était exigé de tous les Membres, ce qui n'a laissé à la Section des statistiques aucune autre option que d'utiliser des données provenant d'autres sources. Si des erreurs de calcul ont été commises par le Secrétariat, elles ont été faites de bonne foi et résultent du non-respect par le Viet Nam des règles de soumission des données. Il a également souligné que le Secrétariat avait tenté à plusieurs reprises d'obtenir des clarifications sur les divergences de données, mais que le Viet Nam n'avait pas répondu.

163. Le délégué de la Côte d'Ivoire a exprimé son malaise face à la situation concernant les contributions du Viet Nam et a souligné le rôle clé joué par cet État Membre dans le secteur du café et au sein de l'Organisation. Pour cette raison, il a encouragé le Directeur exécutif à organiser une visite au Viet Nam afin de clarifier cette situation avec les autorités vietnamiennes et d'identifier une solution définitive à cette question urgente.

164. Se référant à l'intervention de la Côte d'Ivoire, le délégué de l'Union européenne a réitéré l'importance du Viet Nam dans le secteur du café et a qualifié la question des contributions de question urgente à résoudre. Il a également indiqué qu'il participait à toutes les tentatives faites par le Secrétariat et le Président du Conseil pour avoir des échanges de haut niveau avec le Gouvernement vietnamien. Il a enfin proposé d'aider l'OIC dans le dialogue avec le Viet Nam.

165. Faisant écho à l'intervention du délégué de l'Union européenne, le Président du Conseil a rappelé que tout au long de son année de présidence, il a contacté les autorités vietnamiennes à de nombreuses reprises et a même organisé une réunion avec l'ambassadeur du Viet Nam à Londres afin de discuter de la question des contributions.

166. Le délégué du Honduras et Vice-Président du Conseil a indiqué qu'il avait également participé aux tentatives de communication avec les autorités vietnamiennes et a confirmé tous les efforts déployés par le Secrétariat et le Conseil pour dialoguer avec le Viet Nam. Il a également souligné que la question à l'examen ne devait pas être considérée comme un problème entre le Viet Nam et le Directeur exécutif et que la responsabilité ultime d'une solution finale à la question incombait au Conseil.

167. Le délégué du Brésil a apporté son plein appui à l'intervention du délégué du Honduras, soulignant que les procédures et les règlements de l'Organisation devaient être suivis par tous les Membres et souhaitant une résolution rapide de cette question.

168. Le délégué du Viet Nam a demandé au Secrétariat d'entrer en contact avec les anciens membres du personnel qui auraient reçu les données envoyées par le Viet Nam en juillet 2019 et 2020.

169. En réponse, le Directeur exécutif a demandé que les courriels soient renvoyés au Secrétariat. Jusqu'à présent, des difficultés ont été rencontrées pour retrouver les informations nécessaires, car les membres du personnel auxquels le Viet Nam faisait référence ne travaillent plus pour l'OIC. Les efforts visant à déterminer les dates auxquelles les chiffres ont été reçus se poursuivent. Si, après des consultations bilatérales avec le Viet Nam et des discussions au sein du Comité des finances et de l'administration, certaines données devaient être considérées comme incorrectes, le Conseil pourrait user de son pouvoir discrétionnaire et trouver ultérieurement un moyen de réparer tout dommage éventuel.

170. Le Conseil a convenu que les questions relatives aux contributions du Viet Nam devaient être examinées plus avant au niveau bilatéral et au sein du Comité des finances et de l'administration avant toute décision finale du Conseil.

Point 13.3 : Programme des activités pour l'année caféière 2021/22

171. Le Président du Comité des finances et de l'administration a indiqué que le Chef des opérations avait présenté au Comité les éléments clés du programme des activités proposé pour l'année caféière 2021/22 et les crédits correspondants (document [FA-303/21](#)).

172. Les principaux objectifs et activités du programme des activités pour l'année caféière 2021/22 seront d'assurer les fonctions obligatoires de l'OIC, telles que définies dans l'Accord international de 2007 sur le Café et dans le Plan d'action quinquennal. Ces activités englobent les statistiques et l'économie, le dialogue avec les partenaires et la promotion et le développement du marché du café, ainsi que l'appui aux sessions ordinaires/extraordinaires du Conseil et aux réunions ordinaires/intersessions des comités. Toutefois, le Chef des opérations a souligné que la réduction du personnel de la Division des opérations, qui est passé de 15 membres en 2016/17 à 4 en 2021/22, a considérablement affecté la capacité de l'OIC à exécuter le programme des activités et qu'un certain nombre d'activités ont dû être réduites ou interrompues. Certains Membres ont exprimé le souhait d'augmenter le budget dans les années à venir pour surmonter ces problèmes.

173. Le Conseil a approuvé le projet de programme des activités pour l'année caféière 2021/22 figurant dans le document [FA-303/21](#)⁹.

Point 13.4 : Projet de budget administratif pour l'exercice 2021/22

174. Le Chef du Service financier et administratif a présenté un projet de budget administratif révisé (document [FA-282/21 Rev. 2](#)). Les principales modifications apportées aux deux révisions du projet de budget sont les suivantes :

- La révision 1 prévoit une augmentation des frais de voyage de £11 000 et de l'indemnité de représentation personnelle de £5 000.
- La révision 2 prévoit une augmentation des coûts liés à l'informatique de £10 000. Il s'agit de remédier à l'impact d'une attaque par rançongiciel sur le serveur et les ordinateurs du bureau de l'OIC en juillet 2021. Le coût de remplacement des ordinateurs de bureau par des ordinateurs portables a été budgétisé pour assurer un accès à distance mieux sécurisé.

175. Le Conseil a adopté par consensus le projet de budget administratif pour l'exercice 2021/22, tel qu'il figure dans le document [FA-282/21 Rev. 2](#)¹⁰, tout en prenant note de l'objection soulevée par le Viet Nam à l'approbation du document.

Point 14 : Bureaux et comités

Point 14.1 : Présidence, vice-présidence et composition des comités

176. Le Président du Conseil a demandé au Conseil d'examiner et, le cas échéant, d'approuver la composition suivante des comités pour 2021/22 : le Groupe restreint du Forum consultatif composé de six Membres exportateurs et de quatre Membres importateurs ; le Comité des finances et de l'administration composé de six Membres exportateurs et de cinq Membres importateurs ; le Comité consultatif du secteur privé pour 2021/22 et 2022/23 composé de huit associations productrices et de huit associations consommatrices ; le Comité des projets composé de huit Membres exportateurs et de trois Membres importateurs ; le Comité de promotion et de développement des marchés composé de huit Membres exportateurs et de trois Membres importateurs ; le Comité des statistiques composé de huit Membres exportateurs et de trois Membres importateurs.

⁹ Publié ultérieurement sous la cote [ICC-130-10](#).

¹⁰ Publié ultérieurement sous la cote [ICC-130-9](#).

177. Le Président a invité le porte-parole des pays exportateurs et le porte-parole des pays importateurs à faire des commentaires.

178. Le porte-parole des pays exportateurs et délégué du Brésil a déclaré qu'en raison d'une participation limitée à la réunion de coordination des Membres exportateurs, tous les postes vacants n'ont pas été pourvus.

179. Le porte-parole des pays importateurs et délégué de l'Union européenne a déclaré qu'il ne disposait pas de la liste complète des nominations pour les comités.

180. Compte tenu de la nécessité de poursuivre les consultations, le Conseil a délégué au Comité des finances et de l'administration, qui devait se réunir à la fin du mois de septembre, la responsabilité d'approuver la composition des comités et de nommer les bureaux.

Point 14.1 : **Présidence et vice-présidence et composition des comités**

Point 14.2 : **Président et vice-président du Conseil**

181. Le Président du Conseil a invité les porte-parole des Membres exportateurs et des Membres importateurs à présenter des candidatures.

182. Le porte-parole des Membres exportateurs a déclaré que le délégué du Honduras, l'Ambassadeur Iván Romero Martínez, a été proposé au poste de président du Conseil.

183. La nomination de S.E. l'ambassadeur Iván Romero Martínez à la présidence du Conseil international du Café pour l'année caféière 2021/22 a été approuvée par acclamation.

184. Le porte-parole des Membres importateurs a indiqué que le candidat n'avait pas encore été nommé et que la nomination du vice-président du Conseil était donc reportée à la prochaine session du Conseil.

Point 14.2 : **Président et vice-président du Forum consultatif**

185. Le Conseil a délégué la nomination du président et du vice-président du Forum consultatif au Comité des finances et de l'administration, qui devait se réunir à la fin du mois de septembre.

Point 14.3 : **Vice-président du Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord**

186. Le Conseil a nommé le délégué de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, M. Mick Wheeler, Vice-Président du Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord international sur le Café.

Point 15 : Pouvoirs

187. Le Chef des opérations a déclaré que les pouvoirs reçus étaient en bonne et due forme. Il a indiqué que le Secrétariat publierait la liste des délégués présents à une date ultérieure.

Point 16 : Réunions futures

188. Après discussion, le Président du Conseil a proposé la date du 9 février 2022 pour la session extraordinaire du Conseil sur l'élection du directeur exécutif. Le Conseil a pris note de cette date et l'a approuvé.

189. Le Directeur exécutif a déclaré que les sessions ordinaires du Conseil en 2022 auraient lieu du 28 mars au 1^{er} avril et du 12 au 16 septembre 2022.

Point 17 : Questions diverses

190. Le délégué de la Colombie a invité le Conseil à se réunir dans son pays en septembre 2023.

191. La déléguée de l'Allemagne a déclaré qu'elle ne participerait plus aux réunions de l'OIC car elle a été mutée à un nouveau poste. Elle a remercié l'Organisation et tous les Membres pour cette grande expérience.

192. Le délégué du Viet Nam a demandé des éclaircissements sur la procédure approuvée par le Conseil pour examiner la question du versement des contributions et a réaffirmé qu'il n'était pas d'accord avec le budget approuvé pour l'année caféière 2021/22. Il a demandé que l'enregistrement audio de la 130^e session du Conseil soit envoyé par le Secrétariat.

193. Le Directeur exécutif a fourni des précisions sur la procédure en trois étapes approuvée par le Conseil et présentée au point 2.2 ci-dessus et a indiqué qu'il espérait qu'une solution à la question des contributions serait trouvée avant la fin de septembre 2021. Il a également confirmé que les enregistrements audio de la session du Conseil seraient mis à la disposition des Membres.

Point 18 : Séance de clôture

194. Le Président du Conseil a remercié tous les Membres de leur présence. Il a exprimé sa gratitude et sa reconnaissance aux présidents et aux Membres des Comités, au Directeur exécutif et au personnel de l'OIC.

195. Le Directeur exécutif a remercié le Président du Conseil pour sa disponibilité et pour le travail accompli pendant sa présidence. Il a également exprimé ses meilleurs vœux à la déléguée de l'Allemagne pour ses futures activités.

196. Le Directeur exécutif a félicité le délégué du Honduras pour son nouveau poste de Président du Conseil et a confirmé son soutien à sa présidence. Il a également remercié tous les Membres qui ont participé à la 130^e session du Conseil et le personnel du Secrétariat de l'OIC pour le travail difficile qu'il a accompli.

197. Le Président du Conseil a déclaré close la 130^e session du Conseil international du Café.



Conseil international du Café
130^e session
Session virtuelle
9 et 10 septembre 2021
Londres (Royaume-Uni)

Résolution numéro 473

APPROUVEE A LA DEUXIEME SEANCE PLENIERE,
LE 10 SEPTEMBRE 2021

Prorogation de l'Accord international de 2007 sur le Café

CONSIDÉRANT :

Que l'Accord international de 2007 sur le Café expirera le 1^{er} février 2022 ;

Qu'il faut suffisamment de temps aux pays pour négocier un nouvel accord et pour mener à bien les procédures d'entrée en vigueur d'un nouvel accord ; et

Qu'en vertu des dispositions du paragraphe 3) de l'article 48, le Conseil peut décider de proroger l'Accord au-delà de sa date d'expiration pour une ou plusieurs périodes successives ne dépassant pas huit années au total. Tout Membre qui n'est pas en mesure d'accepter une telle prorogation du présent Accord en informe par écrit le Conseil et le dépositaire avant le début de la période de prorogation et cesse d'être Partie à l'Accord dès le début de la période de prorogation.

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ

DÉCIDE :

De proroger l'Accord international de 2007 sur le Café pour une période de deux ans, du 2 février 2022 au 1^{er} février 2024, conformément aux dispositions du paragraphe 3) de l'article 48 et de la Résolution 471.



Conseil international du Café
130^e session
Session virtuelle
9 et 10 septembre 2021
Londres (Royaume-Uni)

Résolution numéro 474

APPROUVEE A LA DEUXIEME SEANCE PLENIERE,
LE 10 SEPTEMBRE 2021

Accord international de 2007 sur le Café

**Projet de résolution portant prorogation du délai fixé
pour la ratification, l'acceptation, l'approbation ou l'adhésion**

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ

CONSIDÉRANT :

Que le paragraphe 3) de l'Article 40 de l'Accord dispose que le Conseil peut décider d'accorder des prorogations de délai aux gouvernements signataires qui ne sont pas en mesure de déposer leurs instruments avant le 30 septembre 2008

Que, conformément aux dispositions du paragraphe 1) du dispositif de la Résolution 472 le délai fixé pour le dépôt d'instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation de l'Accord international de 2007 sur le Café est prorogé à nouveau au 1 février 2022 ;

Que, conformément aux dispositions du paragraphe 2) du dispositif de la Résolution 472, tout gouvernement ayant qualité pour acquérir la qualité de Membre aux termes de l'article 43, peut adhérer à l'Accord de 2007 en déposant un instrument d'adhésion auprès de l'Organisation au plus tard le 1 février 2022 ou à toute autre date fixée par le Conseil ; et

Que plusieurs gouvernements ont indiqué qu'ils avaient besoin de davantage de temps pour déposer les instruments requis,

DÉCIDE :

1. De proroger du 2 février 2022 au 1 février 2023 le délai fixé pour le dépôt d'instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation de l'Accord international de 2007 sur le Café auprès du dépositaire conformément aux dispositions de l'Article 40 de l'Accord et de la Résolution 472.

2. De proroger du 2 février 2022 au 1^{er} février 2024 le délai fixé pour le dépôt d'instruments d'adhésion à l'Accord international de 2007 sur le Café auprès du dépositaire conformément aux dispositions de l'Article 43 de l'Accord et de la Résolution 472.